

## LE CAYLAR - COMMUNE

Séance du 20 mars 2026

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 16/03/2026 <i>vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean TRINQUIER</i>
<b>Présents : 11</b>	<i>Salle du Conseil Municipal</i>
<b>Votants: 11</b>	<b>Présents :</b> Jean TRINQUIER, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Vincent TARDIEUX, André BERTRAND, Françoise MARTIN
<b>Pour: 11</b>	DUPE, Benoît CAMBON, Cécile PY, Audrey POUZENS, Lucas MIALANE, Alexandra AVAZERI
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Alexandra AVAZERI

---

### Objet: Désignation des représentants de la commune de LE CAYLAR à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI - DE\_010\_2026

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de LE CAYLAR au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

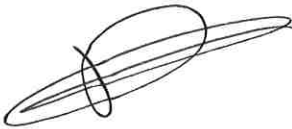
Date de réception de l'AR: 26/03/2026

034-213400641-DE\_010\_2026-DE  
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Jean TRINQUIER, Maire**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme Christelle DE OLIVEIRA, 2ème Adjointe**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance  
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire ou le Président de séance



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

Date de réception de l'AR: 26/03/2026

034-213400641-DE\_010\_2026-DE

A G E D I